

## Argentine (indicatif de pays +54)

Communication du 2.VII.1997:

### *Plan fondamental de numérotage national (Plan Fundamental de Numeración Nacional - PFNN)*

La *Comisión Nacional de Comunicaciones*, Buenos Aires, annonce l'introduction du nouveau Plan fondamental de numérotage national (PFNN) pour l'Argentine. Ce plan est destiné à permettre d'utiliser et d'administrer comme il convient, au profit des usagers et des prestataires de services de télécommunication, la ressource nationale limitée que constitue la numérotation. Un point de la plus haute importance est la nécessité de s'assurer que la numérotation sera, pour les usagers, facile à comprendre et à utiliser. Avant le 31 janvier 1999, le numéro national (significatif) passera de huit à dix chiffres (indicatif de pays: 54).

#### 1. Situation actuelle

Le système actuel de numérotage utilise des numéros nationaux d'une longueur fixe de huit chiffres, composés d'un indicatif interurbain de longueur variable (de un à trois chiffres) et d'un numéro d'abonné de longueur variable (de cinq à sept chiffres). L'occupation actuelle de l'ensemble du plan de numérotage est inférieure à 10% au niveau national, mais, pour ce qui est de l'indicatif interurbain 1, banlieue métropolitaine de Buenos Aires (Area Metropolitana de Buenos Aires (A.M.B.A.)), elle est proche de 50%. Les indicatifs des services spéciaux ont le format 1XY, sauf pour les services par opérateur (19 et 000).

#### 2. Structure du numéro national

*Longueur* - La longueur des numéros nationaux sera uniformément de dix chiffres.

##### – *Structure des numéros géographiques*

##### *Structure du numéro national géographique*

Le numéro national géographique est composé de l'indicatif interurbain et du numéro d'abonné et comprendra dix chiffres, comme il ressort du Tableau 1.

Tableau 1. Structure du numéro national géographique

<i>Numéro national géographique Dix chiffres</i>	
<i>Indicatif interurbain</i>	<i>Numéro d'abonné</i>
A B	c d e f g h i j
A B C	d e f g h i j
A B C D	e f g h i j

##### Caractéristiques:

- Non-utilisation du chiffre zéro (0) comme premier chiffre du numéro national.* Le chiffre zéro (0) n'est pas employé comme premier chiffre du numéro national, étant donné qu'il est affecté aux préfixes d'accès.

##### – *Structure du numéro d'abonné*

Le numéro d'abonné, qui permet d'identifier les usagers à l'intérieur d'une zone de service locale comportant un même indicatif interurbain, peut être constitué de six, sept ou huit chiffres (longueur variable). Il se compose de l'indicatif et du numéro interne du central, selon le format indiqué au Tableau 2.

Tableau 2. Structure du numéro d'abonné

<i>Numéro d'abonné</i>	
<i>Indicatif du central</i>	<i>Numéro interne du central</i>
e f	g h i j
d e f	g h i j
c d e f	g h i j

Caractéristiques:

- *Non-utilisation du chiffre zéro (0) au début de l'indicatif du central.* Le chiffre zéro (0) n'est pas employé comme premier chiffre de l'indicatif du central, étant donné qu'il est affecté aux préfixes d'accès.
- *Non-utilisation du chiffre un (1) au début de l'indicatif du central.* Le chiffre un (1) n'est pas employé comme premier chiffre de l'indicatif du central.
- *Numéro interne du central.* Il se composera toujours de quatre chiffres, allant de 0000 à 9999 (g, h, i, j).

– *Structure des numéros non géographiques*

La structure générique des numéros non géographiques est celle indiquée au Tableau 3.

Tableau 3. Structure des numéros non géographiques

<i>Numéro national non géographique Dix chiffres</i>	
<i>Indicatif de service non géographique</i>	<i>Numéro d'abonné</i>
A B C	d e f g h i j

Caractéristiques:

- *Non-utilisation du chiffre zéro (0) comme premier chiffre du numéro national.* Le chiffre zéro (0) n'est pas employé comme premier chiffre du numéro national, étant donné qu'il est affecté aux préfixes d'accès.

Le Tableau 4 énumère les services non géographiques nationaux définis.

Tableau 4. Description des numéros non géographiques

<i>Indicatif des services non géographiques</i>	<i>Description</i>
600	Numéro non géographique à valeur ajoutée du type audiotexte
601 à 609	Réservé aux numéros non géographiques à valeur ajoutée de type audiotexte
610	Numéros non géographiques destinés à d'autres services à valeur ajoutée
611 à 699	Réservé aux services non géographiques
800	Numéros non géographiques du libre-appel
801 à 809	Réservé aux numéros non géographiques du libre-appel
810 à 899	Réservé aux services non géographiques

– *Structure des codes de services spéciaux*

Les services spéciaux servent aux communications d'urgence, aux services communautaires et à l'assistance aux clients des prestataires de services de télécommunication.

Les indicatifs des services spéciaux ont le format suivant (sauf pour les services par opératrice): 1XY.

Où:

**1** est l'indicatif des services spéciaux

**X** est l'indicatif générique du type de services spéciaux

**Y** est l'indicatif du service spécifique (0 à 9)

Les groupes de services spéciaux définis par l'indicatif générique X (0, 1, 2), sont indiqués dans le Tableau 5.

Tableau 5. Groupes d'indicatifs de services spéciaux

<i>Groupes d'indicatifs</i>	<i>Type de services</i>
10Y	Services d'urgence
11Y	Assistance au client
12Y	Assistance au client

*Indicatifs affectés aux services spéciaux*

Le Tableau 6 indique les indicatifs affectés aux services spéciaux.

Tableau 6. Indicatifs affectés aux services spéciaux

<i>Indicatifs</i>	<i>Service</i>
100	Pompiers
101	Police
102	Aide à l'enfance
103	Défense civile
105	Urgence pour l'environnement
106	Urgence en mer
107	Urgence médicale
110	Renseignements
112	Assistance aux clients du prestataire local
113	Heure officielle
114	Dérangements
115	Essai de sonnerie
121	Etat du compte du service
19	Opératrice nationale
000	Opératrice internationale

– *Structure du code d'identification de l'opérateur longue distance*

Le code de l'opérateur prestataire de service présente la structure suivante: PQR

Où:

P = 1, ..., 9 (P = 0 est réservé à une évolution future)

Q, R = 0, 1, ..., 9

3. Procédures de numérotation

– *Procédure de numérotation pour appels locaux*

Pour effectuer des appels locaux, l'utilisateur utilise la procédure de numérotation indiquée au Tableau 7.

Tableau 7. Procédure de numérotation pour appels locaux

<i>Type d'appel</i>	<i>Chiffres à composer</i>
Local	Numéro de l'abonné

Appel dont la provenance et la destination se situent dans la même zone locale de service, avec le même indicatif interurbain et avec six chiffres pour le numéro d'abonné:

e f g h i j

Appel dont la provenance et la destination se situent dans la même zone locale de service, avec le même indicatif interurbain et avec sept chiffres pour le numéro d'abonné:

d e f g h i j

Appel dont la provenance et la destination se situent dans la même zone locale de service, avec le même indicatif interurbain et avec huit chiffres pour le numéro d'abonné:

c d e f g h i j

Si l'on autorise les appels dont la provenance et la destination se situent dans la même zone locale de service mais avec un indicatif interurbain différent, on composera le numéro national.

L'Autorité régulatrice pourra autoriser les prestataires de service local à composer le numéro sous la forme du numéro national (avec ou sans le préfixe d'accès national longue distance), pour un appel local.

#### Préfixes d'accès

Tous les prestataires de services devront utiliser les mêmes préfixes, indiqués au Tableau 8, lorsque ces préfixes seront nécessaires pour assurer un service.

Tableau 8. Préfixes d'accès

Préfixe	Signification
0	Appel longue distance national automatique de l'opérateur présélectionné
00	Appel longue distance international automatique de l'opérateur présélectionné
15	Appel «payé par l'abonné demandeur»
17	Choix de l'opérateur pour les appels nationaux interurbains
18	Choix de l'opérateur pour les appels internationaux à grande distance

Les numérotations précédées du caractère (\*) sont réservées aux prestataires de service local qui en font un libre usage.

#### – Procédure de numérotation pour appels interurbains automatiques

Pour effectuer un appel national (hors de sa zone locale), l'utilisateur utilise la procédure de numérotation indiquée au Tableau 9.

Tableau 9. Procédure de numérotation pour appels interurbains automatiques

Destination	Modalités	Chiffres à composer
Nationale	Opérateur présélectionné	0 + numéro national
	Choix de l'opérateur	17 + PQR + numéro national

où: PQR = Code de l'opérateur longue distance

#### – Procédure de numérotation pour appels internationaux automatiques

Pour effectuer un appel international, l'utilisateur utilise la procédure de numérotation indiquée au Tableau 10.

Tableau 10. Procédure de numérotation pour appels internationaux

Destination	Modalités	Chiffres à composer
Internationale	Opérateur présélectionné	00 + numéro international
	Choix de l'opérateur	18 + PQR + numéro international

où: PQR = Code de l'opérateur longue distance

#### – Procédure de numérotation pour l'accès aux services spéciaux

Pour accéder aux services spéciaux, l'utilisateur utilise la procédure de numérotation indiquée au Tableau 11.

Tableau 11. Procédure de numérotation pour l'accès aux services spéciaux

<i>Destination</i>	<i>Modalités</i>	<i>Chiffres à composer</i>
Services spéciaux non assurés par un opérateur longue distance	Sans objet	Code du service
Services spéciaux assurés par un opérateur longue distance	Opérateur présélectionné	Code du service(*)
	Choix de l'opérateur	17 + PQR + 0 + Code du service(*)

(\*) Pour les services assurés par un opérateur longue distance.

où: PQR = Code de l'opérateur longue distance

– *Procédure de numérotation pour les numéros nationaux non géographiques*

Pour effectuer des appels vers des numéros nationaux non géographiques, l'utilisateur utilise la procédure de numérotation indiquée au Tableau 12.

Tableau 12. Procédure de numérotation pour les numéros nationaux non géographiques

<i>Destination</i>	<i>Chiffres à composer</i>
Numéro national non géographique	0 + numéro non géographique

Note – Pour certains services non géographiques, on pourra choisir l'opérateur longue distance, selon la procédure indiquée au Tableau 9.

– *Procédure de numérotation pour les numéros non géographiques d'autres pays*

Pour effectuer des appels vers des numéros non géographiques d'autres pays, l'utilisateur utilise la procédure de numérotation indiquée au Tableau 13. Cette modalité de numérotation est assujettie aux règles prévues par l'Autorité régulatrice et aux critères recommandés par les organismes et dans les accords internationaux.

Tableau 13. Procédure de numérotation pour les appels vers des numéros non géographiques d'autres pays

<i>Destination</i>	<i>Chiffres à composer</i>
Numéro non géographique d'un autre pays	00 + numéro non géographique international(*)

(\*) Le numéro non géographique international inclut l'indicatif du pays.

Note 1 – Pour certains services non géographiques internationaux, on pourra choisir l'opérateur longue distance, selon la procédure indiquée au Tableau 10.

– *Procédure de numérotation à destination d'une opératrice longue distance nationale*

Pour communiquer avec l'opératrice longue distance nationale, l'utilisateur utilise la procédure de numérotation indiquée au Tableau 14.

Tableau 14. Procédure de numérotation à destination d'une opératrice longue distance nationale

<i>Destination</i>	<i>Modalités</i>	<i>Chiffres à composer</i>
Opératrice longue distance nationale	Opérateur présélectionné	19
	Choix de l'opérateur	17 + PQR + 0 + 19

où: PQR = Code de l'opérateur longue distance

- *Procédure de numérotation à destination d'une opératrice longue distance internationale*

Pour communiquer avec l'opératrice longue distance internationale, l'utilisateur utilise la procédure de numérotation indiquée au Tableau 15.

Tableau 15. Procédure de numérotation vers une opératrice longue distance internationale

<i>Destination</i>	<i>Modalités</i>	<i>Chiffres à composer</i>
Opératrice longue distance internationale	Opérateur présélectionné	000
	Choix de l'opérateur	18 + PQR + 000

où: PQR = Code de l'opérateur longue distance

- *Procédure de numérotation avec la modalité «payé par l'abonné demandeur»*

Pour accéder à des services relevant de la modalité «payé par l'abonné demandeur», l'utilisateur utilise la procédure de numérotation indiquée au Tableau 16.

Tableau 16. Procédure de numérotation selon la modalité «payé par l'abonné demandeur»

<i>Destination</i>	<i>Modalité</i>	<i>Chiffres à composer</i>
Locale	«payé par l'abonné demandeur»	15 + numéro local

#### 4. Programme (général) de changements

Les changements effectués au cours de la période de transition devront faire l'objet d'une large diffusion visant à en expliquer les motifs et la raison d'être et à permettre aux usagers de comprendre le nouveau plan fondamental de numérotation national (PFNN).

##### *Programme détaillé de changements*

##### *Passage à dix chiffres de la longueur des nouveaux numéros nationaux*

Cette opération s'effectuera en deux phases de façon à ce que le passage définitif à dix chiffres du numéro national soit totalement achevé avant le 31 janvier 1999.

– *Extension du numérotage local:* on ajoute le chiffre «4» au début de tous les numéros actuels d'abonné pour constituer le nouveau numéro d'abonné. Cette adjonction d'un chiffre permet de multiplier par dix la capacité de numérotage dans la zone de chaque indicatif interurbain.

Exemple:

<i>Localités</i>	<i>Numéro actuel de l'abonné</i>	<i>Nouveau numéro de l'abonné</i>
A.M.B.A.	820 5656	4820 5656
La Plata	83 6789	483 6789
Córdoba	45 6789	445 6789
Tinogasta	2 6789	42 6789

– *Extension des indicatifs interurbains:* Les nouveaux indicatifs interurbains s'obtiennent en rajoutant un nouveau caractère «A» au début des indicatifs actuels. Cette opération, qui augmente la quantité d'indicatifs interurbains disponibles, permet d'augmenter les numéros locaux en réduisant l'indicatif interurbain à un seul caractère lorsqu'il y a lieu. Cette opération permet d'assurer la souplesse nécessaire à la future évolution du PFNN. Les nouveaux indicatifs interurbains dont on aura besoin à l'avenir pourront s'obtenir à partir de ceux qui seront libres avec A = 2 ou 3 ou bien à partir de ceux gardés en réserve dans le plan.

Les chiffres rajoutées au début de l'indicatif à l'occasion du changement sont:

Dans la A.M.B.A. A = 1  
 Dans la zone intérieure sud A = 2  
 Dans la zone intérieure nord A = 3

Exemple:

<i>Localités</i>	<i>Numéro national actuel</i>	<i>Nouveau numéro national</i>
A.M.B.A.	1 820 5656	11 48205656
La Plata	21 83 6789	221 4836789
Córdoba	51 45 6789	351 4456789
Tinogasta	837 2 6789	3837 426789

- *Changement concernant les usagers actuels de la téléphonie cellulaire qui ont des numéros ne correspondant pas à leur zone locale.*

A partir de la publication du PFNN, les prestataires de services de téléphonie cellulaire dont les usagers ont des identificateurs interurbains différents de leurs points d'interconnexion pourront demander une numérotation intégrée afin d'entamer le passage progressif à la nouvelle numérotation. Au 31 janvier 1999, les anciennes numérotations non intégrées devront avoir été libérées.

- *Changement des numéros non géographiques*

Les numéros non géographiques actuels seront modifiés en ajoutant deux chiffres qui correspondront au premier chiffre répété du numéro de l'abonné suivant immédiatement l'indicatif du service non géographique «600» et «800».

Exemple:

<i>Type de service</i>	<i>Numéro actuel</i>	<i>Nouveau numéro</i>
600	600 23456	600 22 23456
600	600 65432	600 66 65432
800	800 23456	800 22 23456
800	800 65432	800 66 65432

Les autres services non géographiques actuellement opérationnels devront adopter leur nouvel indicatif non géographique avant le 31 juillet 1999.

- *Mise en service des préfixes pour le choix de l'opérateur longue distance*

Une fois reçue la notification pertinente de l'Autorité régulatrice, les prestataires de service local disposeront d'un délai de six mois pour donner la possibilité de choisir l'opérateur longue distance en composant un préfixe.

Indicatifs interurbains, <http://www.cnc.gov.ar/infotecnica/numeracion/index.asp>

Communication du 10.XI.2011

La *Comisión Nacional de Comunicaciones (CNC)*, Buenos Aires, annonce que le *Secretaría de Comunicaciones* a entrepris la modification de 21 indicatifs interurbains dans le Plan National de Numérotation.

La *Comisión Nacional de Comunicaciones* a prévu en trois étapes le passage vers les nouveaux numéros selon le tableau ci-après:

Heure et date de changement annoncées (UTC)	N(S)N		Utilisation du numéro E. 164	Fonctionnement parallèle		Opérateur	Enregistrement vocal proposé pour l'annonce
	Ancien numéro	Nouveau numéro		Début	Fin		
00:00 27.XI.2011	3752 XXX XXX	376 XXX XXXX	Numéro géographique Zone de numérotation POSADAS	00:00 27.XI.2011	23:59 16.XII.2011	N/A	N/A
00:00 27.XI.2011	2652 XXX XXX	266 XXX XXXX	Numéro géographique Zone de numérotation SAN LUIS	00:00 27.XI.2011	23:59 16.XII.2011	N/A	N/A
00:00 27.XI.2011	2965 XXX XXX	280 XXX XXXX	Numéro géographique Zone de numérotation TRELEW	00:00 27.XI.2011	23:59 16.XII.2011	N/A	N/A
00:00 27.XI.2011	2941 XXX XXX	298 XXX XXXX	Numéro géographique Zone de numérotation GENERAL ROCA	00:00 27.XI.2011	23:59 16.XII.2011	N/A	N/A
00:00 27.XI.2011	3875 XXX XXX	3873 XXX XXX	Numéro géographique Zone de numérotation TARTAGAL	00:00 27.XI.2011	23:59 16.XII.2011	N/A	N/A
00:00 27.XI.2011	3884 XXX XXX	3888 XXX XXX	Numéro géographique Zone de numérotation SAN PEDRO	00:00 27.XI.2011	23:59 16.XII.2011	N/A	N/A
00:00 29.I.2012	3783 XXX XXX	379 XXX XXXX	Numéro géographique Zone de numérotation CORRIENTES	00:00 29.I.2012	23:59 17.II.2012	N/A	N/A
00:00 29.I.2012	3722 XXX XXX	362 XXX XXXX	Numéro géographique Zone de numérotation RESISDIXCIA	00:00 29.I.2012	23:59 17.II.2012	N/A	N/A
00:00 29.I.2012	2944 XXX XXX	294 XXX XXXX	Numéro géographique Zone de numérotation SAN CARLOS DE BARILOCHE	00:00 29.I.2012	23:59 17.II.2012	N/A	N/A



Heure et date de changement annoncées (UTC)	N(S)N		Utilisation du numéro E. 164	Fonctionnement parallèle		Opérateur	Enregistrement vocal proposé pour l'annonce
	Ancien numéro	Nouveau numéro		Début	Fin		
00:00 29.I.2012	2623 XXX XXX	263 XXX XXXX	Numéro géographique Zone de numérotation SAN MARTIN	00:00 29.I.2012	23:59 17.II.2012	N/A	N/A
00:00 29.I.2012	3732 XXX XXX	364 XXX XXXX	Numéro géographique Zone de numérotation PRESIDENCI A ROQUE SAENZ PENA	00:00 29.I.2012	23:59 17.II.2012	N/A	N/A
00:00 29.I.2012	2627 XXX XXX	260 XXX XXXX	Numéro géographique Zone de numérotation SAN RAFAEL	00:00 29.I.2012	23:59 17.II.2012	N/A	N/A
00:00 29.I.2012	3534 XXX XXX	3537 XXX XXX	Numéro géographique Zone de numérotation BELLVILLE	00:00 29.I.2012	23:59 17.II.2012	N/A	N/A
00:00 1.IV.2012	3717 XXX XXX	370 XXX XXXX	Numéro géographique Zone de numérotation FORMOSA	00:00 1.IV.2012	23:59 23:59 20.IV.2012	N/A	N/A
00:00 1.IV.2012	3833 XXX XXX	383 XXX XXXX	Numéro géographique Zone de numérotation CATAMARCA	00:00 1.IV.2012	23:59 20.IV.2012	N/A	N/A
00:00 1.IV.2012	3822 XXX XXX	380 XXX XXXX	Numéro géographique Zone de numérotation LA RIOJA	00:00 1.IV.2012	23:59 20.IV.2012	N/A	N/A
00:00 1.IV.2012	3461 XXX XXX	336 XXX XXXX	Numéro géographique Zone de numérotation SAN NICOLAS	00:00 1.IV.2012	23:59 20.IV.2012	N/A	N/A
00:00 1.IV.2012	2293 XXX XXX	249 XXX XXXX	Numéro géographique Zone de numérotation TANDIL	00:00 1.IV.2012	23:59 20.IV.2012	N/A	N/A
00:00 1.IV.2012	2362 XXX XXX	236 XXX XXXX	Numéro géographique Zone de numérotation JUNIN	00:00 1.IV.2012	23:59 20.IV.2012	N/A	N/A

<i>Heure et date de changement annoncées (UTC)</i>	<i>N(S)N</i>		<i>Utilisation du numéro E. 164</i>	<i>Fonctionnement parallèle</i>		<i>Opérateur</i>	<i>Enregistrement vocal proposé pour l'annonce</i>
	<i>Ancien numéro</i>	<i>Nouveau numéro</i>		<i>Début</i>	<i>Fin</i>		
00:00 1.IV.2012	3488 XXX XXX	348 XXX XXXX	Numéro géographique Zone de numérotation ESCOBAR	00:00 1.IV.2012	23:59 20.IV.2012	N/A	N/A
00:00 1.IV.2012	2322 XXX XXX	230 XXX XXXX	Numéro géographique Zone de numérotation PILAR	00:00 1.IV.2012	23:59 20.IV.2012	N/A	N/A

Contact:

Lic. Gimena Delorenzi  
Gerente de Relaciones Internacionales e Institucionales (A/C)  
Comisión Nacional de Comunicaciones (CNC)  
Perú 103 – Piso 8°  
C1067 AAC- BUENOS AIRES  
Argentine  
Tél: +54 11 4347 9540  
Fax: +54 11 4347 9546